



? Des questions sur le COVID 19/le confinement: 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Pour les **parents professionnels de santé et personnels jugés indispensables** :

- Le site Monenfant.fr leur permet de signaler leurs besoins de garde d'enfants en remplissant un questionnaire en ligne.
- Ils seront informés quotidiennement.

Pour les **personnels de crèches et les assistantes maternelles** :

- Ils peuvent s'inscrire sur le site Monenfant.com pour y proposer leurs services.
- Ils seront informés quotidiennement.

RISQUES CYBER

Restez vigilants lors de l'ouverture de vos messages ou de vos navigations sur internet. Des **acteurs malveillants propagent des virus et des escroqueries** en usurpant l'identité d'organismes sanitaires ou gouvernementaux.

Les thématiques utilisées : autorisations de sorties, conditions de télétravail, consignes sanitaires, achats de masques ou de gels hydro-alcooliques.

Les sites officiels de l'administration française se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr » **et non par** « .gouv.org », « .gouv.com » ou « gouv ».

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

MARIAGES CIVILS

Les mariages civils qui devaient être célébrés ces prochains jours sont reportés pour une durée de 14 jours.

FAITES DES COURSES PAS DES STOCKS

Les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) ont eu des consignes pour assurer le respect des mesures barrières dans les magasins.

- Distanciation sociale : 1m entre chaque client ;
- Limiter les interactions avec les agents des caisses ;
- Lavez-vous les mains au retour au domicile après avoir rangé vos courses.

NAVIGATION INTERDITE

Sur l'ensemble de :

- La rivière La Mayenne ;
- Les plans d'eau de la Fenderie, la Chesnaie, le Gué de Selle, le Lac de Haute-Mayenne et la Rincerie ;

Concerne toutes les embarcations (sauf sécurité, gestion et police).

La pêche et de la chasse sont suspendues.

ESPACES FRANCE SERVICES & MSaP

Depuis cette semaine, les espaces France Services et MSaP (Maisons de Services au Public) qui sont des lieux d'accueil du public pour accompagner les particuliers dans leurs démarches administratives, ont fermé leurs portes.

Ils **restent accessibles par téléphone** pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

1. Se munir de **l'attestation de déplacement dérogatoire** datée et signée et cocher la case « *déplacement bref à proximité du domicile...* » ;
2. Pratiquer une **activité individuelle** ;
3. Autour du domicile ;
4. Sans rassemblement.

Interdiction de se promener sur les **chemins de halage** dont l'accès est interdit partout en Mayenne.

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : **0 800 130 000**

 [Préfet de la Mayenne](#)

 [@Prefet53](#)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade